

## FICHE-MESURE

### 1B9

## Suivi par les ministères de leurs indicateurs de situation

Plan pandémie grippale

Validation : 13/10/2011

Ministères-pilotes :  
Tous ministères

### 1. Objectifs

En application des dispositions du plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale » il appartient à chaque ministère "ressource" d'élaborer pour les secteurs de sa compétence, des indicateurs de suivi de la situation en période pandémique afin de les fournir le plus régulièrement nécessaire à la cellule interministérielle de crise (CIC) :

- pour le ministère chargé des solidarités et de la cohésion sociale : les dispositifs de prise en charge des personnes vulnérables ;
- pour le ministère de la défense : le suivi et la prise en charge des personnels du ministère ;
- pour le ministère chargé de l'éducation nationale : les fermetures de classes et des établissements, ainsi que l'absentéisme dans les établissements ;
- pour le ministère chargé de l'agriculture : le tableau de bord simplifié de l'activité « en période pandémique » présentant de manière synthétique le taux d'activité journalier d'un échantillon représentatif des industries agroalimentaires (IAA) ainsi que les motifs de la dégradation des activités éventuellement constatée dans les entreprises ;
- pour le ministère chargé de l'économie, des finances et de l'industrie : connaître et évaluer la situation socio-économique à travers 5 secteurs d'activité : budget de l'Etat, fonctionnement des banques et établissements financiers, communications électroniques, énergie, alimentation et produits de première nécessité. Parallèlement, connaître la situation propre des ministères économique et financier (absentéisme, utilisation de masques de protection,...) ;
- pour le ministère des affaires étrangères et européennes : le centre de crise du ministère a notamment pour mission de disposer en permanence d'un état de la situation dans les divers pays, et de le diffuser aux ministères et organismes concernés.

La question des indicateurs du **ministère chargé de la santé** relève des fiches 0B1, 0B4 et 1B7.

### 2. Autres fiches en lien

[Fiche 0B1](#) : Evaluation et intégration des informations d'ordre sanitaire

[Fiche 0B4](#) : Organisation de la veille internationale et de la surveillance épidémiologique en pandémie

[Fiche 1B7](#) : Organisation de la pharmacovigilance

[Fiche 2B10](#) : Suivi de situation socio-économique et évaluation des coûts économiques de la pandémie

[Fiche 1C6](#) : Fermetures des crèches, établissements d'enseignement et de formation, internats, accueils collectifs de mineurs

[Fiche 3F12](#) : Mise en sécurité d'installations industrielles à risques

[Fiche 3F17](#) : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes)

[Fiche 3F21](#) : Maintien des transports avec rééquilibrage vers les besoins prioritaires planifiés par les services de l'Etat et les opérateurs concernés

[Fiche 3F22](#) : Maintien des activités essentielles de la justice

### 3. Conditions de déclenchement et de levée de la mesure

La mise en place du suivi peut être déclenchée dès le stade de « freinage » (stade 1) du plan jusqu'à la

fin de la pandémie sur décision de la CIC ou des ministères.

#### **4. Questions à poser par le décideur**

- Quel est le mode de transmission le plus approprié pour faire remonter les données ?
- Les capacités des services à fonctionner sont-elles en situation dégradée ?
- Quelles sont les filières/secteurs d'activités les plus affectées ?
- Quels sont les éléments de ces filières qui constituent le goulot d'étranglement ?
- S'agit-il d'une situation généralisée sur l'ensemble du territoire ou localisée à certaines régions ?
- Quels sont les impacts de la crise sur le fonctionnement des différents ministères ?

#### **5. Gradation possible en fonction de l'impact de la pandémie**

La périodicité peut être adaptée en fonction du niveau de situation et des exigences gouvernementales en matière de suivi.

#### **6. Mode opératoire (porter une attention particulière aux questions de coordination interministérielle)**

##### **a) Ministère chargé de l'éducation nationale**

- Définir précisément les types de données (simples et agrégées) qui sont souhaités.
- Activer un réseau de correspondants au niveau des services académiques.

##### **b) Ministère chargé de la justice et des libertés**

L'indicateur d'absentéisme constitue l'élément de base de l'observation par la Chancellerie de la capacité des établissements du secteur d'activités d'importance vitale de l'activité judiciaire (SAIVAJ) à assurer la continuité des missions d'importance vitale lui incombant.

Un réseau spécifique est mis en œuvre pour recueillir les données, piloté par le secrétaire général (haut fonctionnaire de défense et de sécurité, HFDS / Bureau de l'action sociale et des conditions de travail, BASCT). Le BASCT est en relation directe avec les plateformes interrégionales de service / Département des ressources humaines, qui centralisent les indicateurs renseignés des services régionaux des ressources humaines des opérateurs du SAIVAJ.

Les indicateurs sont réunis à un rythme hebdomadaire (le mardi), bihebdomadaire (mardi et jeudi) ou même journalier, et sont agrégés par les plateformes au format zonal : l'indicateur est adressé simultanément aux chefs de cour de zone de défense et de sécurité, au BASCT et au HFDS.

##### **c) Ministère chargé de l'agriculture**

L'application Web INDICIAA (indicateur de crises dans les IAA) élaborée avec la sous-direction des systèmes d'information pour le ministère chargé de l'agriculture permettra de compiler les déclarations des entrepreneurs sur un site dédié au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT).

Les indicateurs seront renseignés chaque jour avant 13 h pour une exploitation dans la soirée.

Les 3 indicateurs collectés sont les suivants :

- Taux d'activités au jour J de la filière (exprimé en 3 classes <30%, de 30 à 70% et >70%) ;
- Motif de dégradation de l'activité et nombre d'établissements concernés ;
- Prévision d'activité à J + 1.

Cinq motifs principaux ont été sélectionnés (ils peuvent se cumuler) :

- Personnel (y compris prestataire) ;
- Matières premières ;

- Transport de marchandises ;
- Emballage ;
- Autres...

#### **d) Ministère chargé de l'écologie et des transports**

Les opérateurs de transport, de gestion des déchets, d'installations classées font remonter quotidiennement à chacune des directions générales du MEDDTL les informations concernant leur secteur.

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) recueille les informations concernant le secteur aérien, passagers et fret.

La Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) recueille les informations sur les autres modes de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime, relatives aux passagers et au fret (cf. fiche 3F21 sur le maintien des transports avec rééquilibrage vers les besoins prioritaires planifiés par les services de l'Etat et les opérateurs concernés).

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) recueille les informations sur la gestion des déchets, collecte et traitement (cf. fiche 3F17 sur la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés) ainsi que sur la mise en sécurité d'installations industrielles à risques (cf. fiche 3F12).

Ces informations sont transmises au Centre ministériel de veille opérationnel et d'alerte (CMVOA) qui en assure la synthèse et la diffusion.

Les PCA des entreprises sous tutelle du ministère prévoient des mesures à mettre en œuvre en fonction des taux d'absentéisme.

#### **e) Ministère chargé de l'économie, des finances et de l'industrie**

- Mise en place d'indicateurs sur l'absentéisme des agents des ministères économiques et financiers selon une périodicité hebdomadaire par l'administration centrale et les services territoriaux ;
- décompte des personnels atteints par la grippe ;
- des indicateurs sont mis en place également pour mesurer l'utilisation des masques de protection (nombre de masques, nombre de masques périmés, pourcentage de masques FFP2 et de masques chirurgicaux).

#### **f) Ministère chargé de la défense**

Pour le ministère de la défense, le recueil des indicateurs de suivi sera réalisé par le Centre opérationnel pandémie (COP) :

- suivi du nombre de PCA déclenchés ;
- le service de santé des armées (SSA) effectue un suivi épidémiologique de l'ensemble des personnels du ministère de la défense (nombre de malades, nombre de vaccinations réalisées...).

#### **g) Ministère chargé des affaires étrangères et européennes**

Les indicateurs concernent :

- la situation épidémique dont la vitesse de propagation du virus grippal dans les zones touchées, l'évaluation du nombre de malades, des formes compliquées, des décès ... ;
- les mesures mises en œuvre par les autorités dans les différentes zones touchées (mesures barrières, préparation de la vaccination...) ;
- les actions mises en places par les postes diplomatiques vis-à-vis des expatriés ainsi qu'aux difficultés rencontrées ou prévisibles (y compris les actions de communication vers les expatriés, les touristes et les non-résidents) ;
- la situation des postes diplomatiques (état des stocks de produits de santé et équipements de

- protection, suivi des personnels, passage à un fonctionnement en mode dégradé...);
- le suivi épidémiologique de l'ensemble des ressortissants français (nombre de personnes malades, nombre de vaccination réalisées, taux d'absences dans les écoles françaises...);
- la situation générale de la communauté française (inquiétudes, nombre d'écoles ou de centres culturels fermés...).

Les postes diplomatiques doivent non seulement informer l'administration centrale, mais également les ressortissants français sur place et leur donner des informations sur les comportements à adopter.

## **h) Ministère chargé de la cohésion sociale**

Le ministère chargé des solidarités et de la cohésion sociale est chargé :

- Suivi du taux d'absentéisme et des dysfonctionnements qu'il peut entraîner :
  - dans les établissements et services prenant en charge :
    - des personnes âgées ou des personnes handicapées que ce soit en institution ou à domicile (suivi par les ARS<sup>1</sup>) ;
    - des personnes en situation d'exclusion (suivi par les DRJSCS<sup>2</sup>) ;
  - dans les services instructeurs des demandes de prestations, allocations et aides sociales.
- Suivi de l'éventuelle augmentation des demandes d'aides financières par les ménages du fait de l'impact de la pandémie sur l'activité socio-économique (suivi des données par les services de l'Etat concernés dont les DRJSCS, en lien avec les opérateurs et les collectivités territoriales).
- Appréciation locale de l'impact de la pandémie sur la cohésion sociale par la mise en commun des informations des différents services de l'Etat réunis en COD sous l'égide des préfets, en lien avec les collectivités locales.

## **i) Ministère chargé du travail**

Indicateurs d'activité des entreprises :

- Indicateur de préparation en amont des entreprises : taux de couverture d'entreprises dotées d'un PCA, si possible actualisé.  
Cet indicateur suppose une remontée d'information qui ne peut se faire que par les organisations professionnelles sur leur secteur d'activité.
- Suivi du taux d'absentéisme et des dysfonctionnements qu'il peut entraîner :  
Cet indicateur est suivi au niveau des entreprises et il n'existe pas de dispositif de consolidation nationale.  
En revanche une appréciation locale de l'impact de la pandémie sur la situation des entreprises impliquant la mise en commun des informations des différents services de l'Etat réunis en COD, pourra se faire sous l'égide des préfets, en lien avec les collectivités locales et les acteurs professionnels.
- Suivi du nombre de demandes de chômage partiel par les entreprises :  
Possibilité de faire remonter ces données par les DIRECCTE au niveau national. Cet indicateur permettra d'évaluer la situation des entreprises.

## **7. Outils juridiques**

Code de la défense (pour le ministère de la défense)

---

<sup>1</sup> ARS : Agence régionale de santé

<sup>2</sup> DRJSCS : Direction de la jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale

## **8. Circulaires et références documentaires**

Politique ministérielle de défense et de sécurité SAIVAJ (pour le ministère chargé de la justice et des libertés)

## **9. Indicateurs et contrôle d'exécution**

/

## **10. Commentaires**

### **Ministère chargé de l'agriculture :**

L'échantillon INDICIAA regroupera environ 970 entreprises de 80 à 100 salariés et plus, d'une vingtaine de filières et a été établi à partir d'une liste exhaustive des IAA.

Un rapport quotidien de synthèse des paramètres des taux d'activité déclarés, sera établi pour chaque « filière », complété par la répartition par zone des entreprises impactées et un historique de l'évolution d'activités de chacune des filières.

Les tableaux de bord de synthèse seront accessibles, chaque soir, pour l'ensemble des entreprises déclarantes et transmis par messagerie au cabinet, aux administrations centrales ainsi qu'aux services déconcentrés du MAAPRAT avec copie aux membres de la cellule de continuité économique de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (DGCIS-MEIE).